



Compte-Rendu Sommaire Conseil Municipal du 29 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **29 juin 2022**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **23 juin 2022**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 18
Membres ayant pris part aux délibérations	: 19

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADE, Christine VERONNEAU ; Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Bernadette BOUNAUDET, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie EVEILLE, Delphine POUPIN ; Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET, Nicolas GAUDIN.

Avaient remis procuration :

Monsieur SARTORI à Alexandre CARPENTIER

20 heures 03

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Delphine POUPIN est désignée pour remplir cette fonction.

N° 2022-49 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

VALIDE à l'unanimité la décision modificative n° 01/2022 du Budget Principal (14000).

N° 2022-50 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE A HAUTEUR DE 100 000 EUROS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité de demander au Crédit Agricole le renouvellement de la ligne de trésorerie.

PREND L'ENGAGEMENT d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget principal et d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire.

PREND L'ENGAGEMENT pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

N°2022.51 : VALIDATION D'UN EMPRUNT D'INVESTISSEMENT DE 500 000€ AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Prêt à taux variable :
 - Montant : 500 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Taux : EUR 3 mois + 0.86%
 - Frais de dossier : 500.00 €

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

N° 2022-52 FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

VALIDE à l'unanimité le montant de la redevance due par GRDF, au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel à la somme de **492 €uros (Quatre Cent quatre-vingt-douze €uros)**.

N°2022-53 RENOUVELLEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE DANS LE CADRE DE L'ECO-PASS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VENDEE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- De mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass » telle qu'exposée ci-dessus,
- De retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- Que l'aide accordée par bénéficiaire soit de 1500 € quel que soit la composition familiale de celui-ci,
- D'arrêter le nombre de primes à deux par année civile,
- D'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - Avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - Offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - Attestation de propriété délivrée par le notaire,
 - Factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

N° 2022-54 FINANCES – VALIDATION DU NOUVEAU BAIL AU 3 PLACE DU COMMERCE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré par :

Voix Pour 15

Abstention 4

DÉCIDE la location du bâtiment situé au 3 Place du Commerce à M. Romain GRELET, jeux de la fontaine,

FIXE les conditions de location comme suit :

- Date d'entrée dans les locaux : 01/08/2022
- Montant du loyer : 400.00 €
- Clause particulière : les 3 premiers mois, le montant du loyer est fixé à 0.00 €
- Dépôt de garantie : 400.00 €
- Durée du bail commercial : Du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2028 soit 6 ans reconductible tacitement

N° 2022 -55 URBANISME – MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'EXTENSION DES RESEAUX DANS LE CADRE DE LA VIABILISATION DE LA PARCELLE YO 207

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par :

Voix POUR 15

Voix CONTRE 4

- **ACCEPTE** la prise en charge financière par la commune de STE GEMME LA PLAINE des frais liés à l'extension des réseaux d'eau, d'électricité et téléphone pour un montant estimé à 24 697.08 € HT.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

N°2022-56 EQUIPEMENT COMMUNAUX ET TRAVAUX - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de la commune de Sainte Gemme la Plaine,

ADOPTE le principe de la reprise, puis la réattribution, des concessions abandonnées.

N° 2022 57 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

- D'autoriser à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent pour effectuer la fonction de Directeur Général au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse sans excéder un total de 6 ans.
- D'inscrire au budget primitif la dépense totale

Elections

Elections Jurés d'assises

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

Civilité	NOM	Prénoms	Date et lieux de naissance
Madame	GUYONVARCH épouse PERRODO	Carole Jeanne Gabrielle	23/06/1971 à HENNEBONT
Madame	AUGER	Alison Jacqueline Michelle Marie-Louise	22/03/1997 à LA ROCHE SUR YON
Monsieur	BLANCHET	Ernest Louis Raymond	21/08/1932 à MONTOURNAIS
Madame	MEUNIER	Caroline Annie	21/09/1983 à LUCON
Monsieur	FAVREAU	Xavier Philippe	25/05/1969 à LA ROCHELLE
Monsieur	ROTURIER	Dominique Georges Louis Daniel	04/12/1965 à LUCON

- La séance est levée à 21h32